
COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 03 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

1. PERISCOLAIRE,
2. EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2014,
3. AVENANTS MARCHE REQUALIFICATION INTERIEURE DE L'EGLISE,
4. TRAVAUX ROUTE DE METRING,
5. DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE-ROUTE DE METRING,
6. LOTISSEMENT : EXTENSION,
7. VENTE D'IMMEUBLE,
8. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT,
9. MOSELLE AGENCE TECHNIQUE,
10. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS,
11. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC,
12. CHEMINS DE PROMENADE.

la séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 27 mai 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, Adjoints,
M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Jérôme FLESCHE,
Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, M. Michel CHEVALIER, Guy CIUNEK, M. Pierre GELEBART, Mme Chantal PICCOLI, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

ABSENT à savoir.

M. Serge ZIMMERMANN.

ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

M. Serge ZIMMERMANN à M. Bernard ALBERTUS,

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETARE : Mme Marie-Laure GROUTSCH.

POINT 0 : Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. PERISCOPLAIRE

1.1 PROJET PERISCOLAIRE : CONVENTION AVEC FOYERS RURAUX

Monsieur FLESCHE présente au Conseil les propositions de Foyer Rural et ASBH ; la commission des affaires scolaires et périscolaires, émet un avis favorable à travailler avec Foyer Rural. Foyer Rural apportera à la Commune son savoir-faire et un réseau d'animateurs en cas de besoin.

La mise en place d'un accueil périscolaire sur la commune consisterait à la prise en charge des enfants le matin avant la classe (7h15 à 8h05), pendant la pause méridienne et le soir après la classe (après 15h30).

Il convient de préciser que l'accueil périscolaire intègre une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique).

L'ouverture du service périscolaire le mercredi et vacances scolaires n'est pas actuellement envisagée mais n'est pas abandonnée, tout dépendra des demandes.

Monsieur FLESCHE présente l'étude et le budget prévisionnel de cet accueil périscolaire. Après estimation la part restant à la charge de la commune devrait avoisiner 30 000,00 €.

Cette structure nécessiterait l'embauche d'une personne, directeur périscolaire. Foyer rural le recrutera, en concertation avec la municipalité.

Les enfants seraient accueillis dans les locaux de l'Ecole maternelle et ancienne salle multimédia.

Des aménagements seront faits afin que la cohabitation entre le périscolaire et les écoles se passe au mieux.

Dans ce cadre, il est proposé de confier l'organisation « périscolaire » à FOYERS RURAUX 57 déjà fortement impliquée dans la gestion des centres sociaux.

Des accords avec la commune de TETING-SUR-NIED et FOYERS RURAUX 57 seront définis par convention, notamment pour ce qui concerne les modalités pratiques de l'organisation des animations ainsi que les engagements financiers.

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention Monsieur Pierre GELEBART), le Conseil Municipal :

_ **ACCEPTE** la création d'un accueil périscolaire (prise en charge des enfants le matin avant la classe, pendant la pause méridienne et le soir après la classe). Le périscolaire sera mis en place pour la rentrée 2014/2015.

_ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, tous les documents relatifs à cette création ainsi que la convention avec FOYERS RURAUX 57.

1.2 DEMANDE DE SUBVENTIONS : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MOSELLE – RESERVE PARLEMENTAIRE

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2014, en section d'investissement, afin de prévoir la mise en place d'un accueil périscolaire. Ce projet comprend :

- la réalisation d'une salle de restauration,
- l'achat d'un ordinateur portable,
- imprimante,
- un logiciel,
- mobilier, chaises, tables, armoires,
- armoire réfrigérante, chauffe plat ...,
- travaux électriques,
- réfection préau (sol, éclairage, menuiserie)

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, ainsi qu'une réserve parlementaire.

Il est à noter qu'un dossier CADT (contrat d'appui au développement des territoires) a déjà été déposé pour ce programme.

PROPOSITION DU PLAN DE FINANCEMENT :

COÛT ESTIMATIF MISE EN PLACE PERISCOLAIRE	43 855,00 € H.T
Subvention CAF	20.000,00 €
AIDE PARLEMENTAIRE :	5.000,00 €
CADT – AIDE REGIONALE :	13.000,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet, le plan de financement, et sollicite une subvention de 5.000,00 € au titre de la réserve parlementaire, ainsi qu'une subvention CAF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

2. EMPLOI SAISONNIERS ETE 2014

Monsieur Le maire précise aux membres du conseil qu'aux termes de l'**article 3, alinéa 2** de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à **un besoin saisonnier** pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouve confrontée à des besoins de personnel saisonnier au service technique durant la période estivale.

Des emplois seront créés, ils seront ouverts aux personnes scolarisées âgés de 16 ans révolus à 19 ans.

Ces agents sont recrutés pour des périodes de deux semaines, 20 hebdomadaires et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer pour les mois de juillet et août 2014 :

- 10 emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 40 h 00 sur une période de deux semaines,
- les personnes recrutées seront au taux horaire SMIC,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondant à ces emplois.

3. AVENANTS MARCHE REQUALIFICATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1,

Vu la délibération en date du 03 juin 2013, par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux :

Pour le lot 1 : MENUISERIE BOIS : Thierry KREICHER, ANCY SUR MOSELLE/Moselle, pour un montant de 29 070,00 € H.T,

Pour le lot 2 : PLÂTRERIE : PLÂTRERIE HENN FRERES, GROSBLIEDERSTROFF/Moselle, pour un montant de 71 756,34 € H.T,

Pour le lot 3 PEINTURE : PEINTURES KLING, LIXING LES SAINT AVOLD/Moselle, pour un montant de 31 949,60 € H.T,

Pour le lot 4 : PEINTURE MURALE : PEINTURES KLING, LIXING LES SAINT AVOLD/Moselle, pour un montant de 34 070,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte, les avenants au marché de travaux relatif à la requalification intérieure de l'église pour les travaux ci-après :

Plus-value – travaux en additif au marché lot peinture : 10 398,00 € H.T,

Moins-value – travaux en déduction au marché lot plâtrerie : 10 398,00 € H.T.

L'avenant n°1 s'élève à 8.758,00 € H.T soit 10.474,57 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants et les documents y afférents.

4. TRAVAUX ROUTE DE METRING

Monsieur ALBERTUS résume les priorités établies par les membres de la commission des travaux. Ainsi les travaux de réfection de la route allant de la RD 20 à l'annexe de METRING comme la principale priorité. Après avoir énoncé différents devis pour ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise TP COLLE/CREHANGE pour un montant des travaux de 42.000,00 € HT.

5. DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE-ROUTE DE METRING

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DAC pour le montant des travaux route de Métring.

PROPOSITION DU PLAN DE FINANCEMENT :

COUT TRAVAUX RUE DE METRING	42.000,00 € H.T
DAC :	21.000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 21.000,00 € au titre de la DAC (dotation d'aménagement communautaire de la communauté de communes du DUF).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6. LOTISSEMENT : EXTENSION

Les parcelles du lotissement rue des coquelicots ont été toutes vendues, il existe une possibilité d'extension. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se positionner quant à cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'extension. Une étude d'aménagement routier rue de la Forêt devra être réalisée en parallèle du projet d'agrandissement du lotissement rue des Coquelicots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre les négociations avec les propriétaires des parcelles section 8 n° 157 et section 8 n° 155.

7. VENTE D'IMMEUBLE

Monsieur Jean-Luc ELTER est propriétaire de la parcelle section 2 n°70. Il réalise sur ce terrain un projet (construction d'un garage et appartement). Il souhaite acquérir une emprise le long de ce terrain.

Il est proposé de donner un accord de principe favorable à l'acquisition du morceau de la parcelle, de fixer le prix de vente à 9,91 € le m², les frais liés au procès-verbal d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un accord de principe favorable à cette vente et fixe le prix de vente à 9,91 € le m². Les frais liés au procès-verbal d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT

Le comité départemental handisport sollicite un soutien financier de la part des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 100,00 € de soutien financier au comité départemental handisport.

9. MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Le 20 septembre dernier, le conseil général a créé Moselle Agence Technique (MATEC) pour apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de bâtiments, des voiries-réseaux divers et infrastructures, des travaux de mise en accessibilité, de l'eau et de l'assainissement.

La commune a possibilité d'adhérer à MATEC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à MATEC.

10. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En séance du 30 avril dernier, le conseil communautaire a établi une liste de 40 représentants du DUF à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES qui prévoit désormais que cette désignation soit également actée par le conseil municipal de chaque commune membre.

Ainsi il y a lieu de prendre une délibération en parfaite concordance avec la décision communautaire, « La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les EPCI soumis à la Fiscalité Professionnelle Unique, donc le DUF, et se substitue aux commissions communales de ses communes membres concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Elle est composée de 11 membres, dont :

- le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué
- dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, désignés par le directeur régional des

finances publiques, sur la base d'une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les suppléants (donc 40 noms), dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres. L'un des commissaires de chaque liste doit être domicilié hors de l'EPCI.

Je vous propose donc de bien vouloir désigner Messieurs Guy JACQUES, Saverio NERI représentant la société MOSELLE DECAP et domicilié hors du DUF, pour figurer sur la liste des commissaires que le DUF adressera au directeur régional des finances publiques.

Le conseil municipal de TETING-SUR-NIED, à l'unanimité, propose que M. Guy JACQUES et Saverio NERI, représentant la société MOSELLE DECAP, figurent sur la liste des commissaires que le DUF adressera au directeur régional des finances publiques dans le cadre de la constitution de la CIID».

11. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

L'enquête s'est terminée le 31.05.2014. Après dépouillement et analyse des résultats le conseil devait se positionner.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Nombre de réponses :	326
Contre la remise en service de l'éclairage public :	73
Pour la remise en service de l'éclairage public :	241
Indécis :	12

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre : CHEVALIER, CIUNEK, PICCOLI, GELEBART), décide de rétablir l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin.

12. CHEMINS DE PROMENADE

Monsieur CHEVALIER présente des projets de créations de chemins de randonnées sur le territoire, plan-ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet, et autorise le club vosgien de Saint-Avold à baliser les itinéraires.

Il y a lieu de vérifier si ces passages sont :

- des chemins ruraux (domaine privé des communes)

-
- des voies publiques (voies communales, routes départementales, routes nationales)
 - des chemins de halage
 - des sentiers privés de l'Etat (s'agissant principalement de sentiers situés en forêts domaniales gérées par l'ONF, l'accord de celui-ci est nécessaire)
 - si les chemins appartiennent à des particuliers, une convention d'autorisation de passage avec le propriétaire devra être signée.
- Une fois ces démarches achevées, le club vosgien pourra emprunter et apposer le balisage sur les chemins.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. PERISCOLAIRE,
2. EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2014,
3. AVENANTS MARCHE REQUALIFICATION INTERIEURE DE L'EGLISE,
4. TRAVAUX ROUTE DE METRING,
5. DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE-ROUTE DE METRING,
6. LOTISSEMENT : EXTENSION,
7. VENTE D'IMMEUBLE,
8. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT,
9. MOSELLE AGENCE TECHNIQUE,
10. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS,
11. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC,
12. CHEMINS DE PROMENADE.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h40.